

Les trois frondeurs espèrent être réintégrés d'ici le 20 décembre

© 08/12/2018 |  Terre-net Média

Les trois coopérateurs frondeurs exclus du groupe Tereos, qui contestent la stratégie du premier sucrier français, espèrent que la direction va les réintégrer d'ici le 20 décembre pour « donner un signe fort d'apaisement » et éviter une procédure judiciaire.

« Une réintégration, d'ici le 20 décembre, des trois planteurs exclus permettrait d'arrêter l'action en justice en cours et donnerait un signe fort d'apaisement de la part de **Tereos** », indique vendredi soir un communiqué de l'**Association de défense des coopérateurs de Tereos**, dont les trois exclus font partie. Ils s'estiment confortés par le résultat des élections régionales au sein de la **coopérative sucrière**, qui ont été annoncés cette semaine, après les démissions massives intervenues en juillet dernier. « Les 79 postes à pourvoir ont tous été remportés par les candidats soutenus par les 7 membres du conseil de surveillance qui ont démissionné en juillet », indique le communiqué qui demande « la mise en place d'une gouvernance transparente et réellement démocratique », « la réintégration des exclus », et « le retour à une gestion efficace ».

Depuis des mois, Tereos, fleuron de l'**agroalimentaire français**, fait l'objet d'une contestation de sa gouvernance par un groupe de coopérateurs. Le conflit a été si loin que le **Haut conseil à la coopération agricole** (HCCA), gardien des principes coopératifs, présidé par l'**ancien ministre Henri Nallet**, a été sollicité pour tenter de trouver une porte de sortie. Fin juillet, 70 élus (sur 172), représentant 7 500 des 12 000 coopérateurs et cinq usines sucrières du Nord avaient démissionné en bloc pour dénoncer une « gouvernance défailante » et demander plus de transparence sur la gestion, en mettant en cause l'absence de résultats de la diversification internationale du groupe. Trois ont été exclus du conseil de surveillance.

Pour les contestataires, la sortie de crise passe par la tenue d'une assemblée générale plénière. Ils affirment qu'une pétition en ce sens rassemblant 2 598 signatures de planteurs a été collectée. La **direction de Tereos** de son côté a affirmé mercredi à l'AFP ne pas avoir reçu cette pétition. « Nous demandons aujourd'hui à rencontrer au plus vite le président du Conseil de surveillance François Leroux, afin de procéder rapidement à la validation des signatures au niveau du HCCA et à la convocation de l'AG plénière. Toute remise en cause de la procédure prévue par les **statuts de Tereos** serait un grave déni de démocratie », a répondu l'**association des planteurs de betteraves** contestataires vendredi. Les coopérateurs frondeurs ont parallèlement engagé une procédure en référé devant le tribunal de Saint-Quentin (Aisne) dans laquelle ils ont demandé la suspension de leur exclusion. La décision du tribunal avait été mise en délibéré au 20 décembre.